Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

**Band:** 28 (1982)

**Heft:** 10

**Anhang:** [Pages locales] : Paris

Autor: [s.n.]

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



**Ambassade et Consulat** 142, rue de Grenelle **75007 PARIS 2** 550.34.46

On nous prie d'annoncer la mort de : SACHA BERNARD LACHAT

comte palatin de Zara Officier de l'ordre des Palmes académiques Membre de la Société des gens de lettres

survenu le 2 juillet 1982 à l'âge de 90 ans. Récemment il avait écrit un livre de souvenirs très intéressants sur Proust qu'il avait connu personnellement.

et de MONSIEUR MAX HAUSER

décédé le 12 Septembre 1982, à l'âge de 76 ans, après une longue maladie supportée avec beaucoup de courage

# SOCIETE SUISSE DE GYMNASTIQUE DE PARIS. Sortie d'automne 1982. Chers Sociétaires et amis,

Le Comité de la S.S.G.P. vous invite à participer à la Marche d'automne, le Dimanche 10 Octobre 1982. Cette année ce circuit aura lieu à 35 km Nord de Paris dans la forêt de Chantilly, avec déjeuner au « Restaurant de la Forêt » à Montgrésin.

Tous les membres et amis des Sociétés suisses sont cordialement invités à se joindre à nous.

Un circuit pédestre de 15 km sera mis en place pour cette circonstance qui vous mènera à travers la forêt avant d'arriver à une centaine de mètres du Château, puis le Champs de course.- A nouveau en forêt, le circuit coupera les grandes pistes de galop (Attention!)Pour terminer, le circuit longera sur 2 km un superbe plan d'eau.

#### RASSEMBLEMENT:

8h 30 Porte de la Villette, près de la Station BP entre le pont SNCF et Périphérique DEPART :

8h 45 très précises. Les personnes motorisées sont priées de venir au point de rassemblement, afin de prendre en charge les participants non motorisés.

### ITINÉRAIRE :

N.2 puis la N.17 direction Senlis. - A la sortie de la Chapelle en Serval, prendre à gauche la direction de Chantilly par la CD 924 A jusqu'à MONTGRESIN. A la sortie du village, avant la forêt, prendre à gauche « route Manon » et suivre les flèches jusqu'au PARKING.

### DEPART DU CIRCUIT :

9h 30 Départ pour le déjeuner en commun à 12h 30 : Retourner à Montgrésin et stationner sur la place près du « Restaurant de la Forêt »

Si vous ne voulez pas déjeuner au Restaurant, vous pouvez vous organiser pour un pique-nique sur place.

Afin de nous permettre de réserver la salle, nous vous prions instamment de renvoyer le talon ci-contre, pour le 5 Octobre au plus tard, au Président Alfred Ammon, 16 rue Taine, 75012 Paris.

règlements par chèques bancaires ou C.C.P. à l'ordre du Trésorier Bernard BURGER.

LE COMITÉ

Je vous prie de m'inscrire ferme pour le déjeuner du 10 Octobre 1982 au « Restaurant de la Forêt » à Montgrésin

...couverts Adultes x 105 frs. = ...... ...couverts Enfants x 55 frs. = .....

Total

Ci-joint Chèque ou C.C.P. de frs.....

NOM..... Adresse .....

#### **MENU ADULTES**

La terrine au Foie Gras d'Oie Le Carré de Veau Florentine Le Plateau de Fromage Le Savarin Chantilly Café

Vin Blanc et Rouge à Discrétion PRIX 105 frs

# MENU ENFANTS

Charcuterie - Tomates Poulet roti Pommes frites Dessert Boissons sans alcool PRIX 55 frs

Organisées par la Fédération des Sociétés Suisses de Paris 11 bis rue Scribe Porte de la Suisse Après-midis cinématographiques Films Suisses Samedi 25 octobre 15h. Samedi 13 novembre15h. Mercredi (enfants) 22 décembre 15h. Entrée libre

Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses Section de Paris **EXPOSITION ANNUELLE** 

25, 26, 27 novembre de 12 à 19 heures Porte de la Suisse, 11 bis rue Scribe 75009 PARIS





24, RUE DE DAMMARIE **77000 MELUN** 

439-37-07

LA QUALITÉ SUISSE



ACCUEIL QUALITÉ FRANCE 1974-1975

PRIX QUALITÉ FRANCE

**TYPOGRAPHIE** OFFSET **PHOTOCOMPOSITION** THERMOGRAVURE

Toute une gamme de machines modernes au service des Administrations-Commerces-Industries PUBLICITÉ

## **VERS LE VOTE PAR CORRESPONDANCE?**

Ainsi qu'on le sait la loi fédérale de 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, prise en exécution de l'article 45 bis de la Constitution fédérale, permet à nos compatriotes expatriés de voter, mais à condition de venir en Suisse déposer leur bulletin dans l'urne. Inutile de dire qu'il ne s'est jamais formé de cortèges de Suisses de l'étranger, même frontaliers, pour venir exercer leurs droits politiques et, comme on l'a fait plaisamment observer à Berne, qu'aucun charter n'a encore été organisé à cette fin. Mais soyons sérieux. L'apport essentiel de la loi était de poser un principe. Pour tous ceux, dont nous sommes, qui ont œuvré à l'adoption de l'article 45 bis, cette loi représentait déjà beaucoup.

Mais une loi qui ne sert à rien, ou presque, n'est pas une loi. C'est pourquoi l'administration fédérale, soutenue par l'Organisation des Suisses de l'Etranger, vient d'élaborer un projet de loi visant à permettre aux citoyens et citoyennes résidant à l'extérieur du pays d'exercer leur droit de vote par correspondance. L'obstacle qui s'opposait à une procédure aussi évidente — l'obligation pour la Suisse d'accorder l'équivalence aux étrangers résidant en Suisse — a, nous dit-on, perdu « quelque peu de son acuité ».

Nous ignorons si nous devons ce revirement à une évolution de doctrine venue de chez nous ou de l'étranger. Toujours est-il qu'on peut la rapprocher d'une proposition de recommandation déposée devant l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe par notre compatriote M. Alder et plusieurs de ses collègues, notamment espagnols, portugais et français, et visant à l'élaboration d'une convention internationale interdisant aux pays membres d'entraver par des mesures administratives ou législatives la participation, à partir du territoire soumis à leur juridiction, des ressortissants d'un autre Etat membre aux élections et référendums organisé dans leur pays d'origine.

On dit parfois que les organisations internationales ne servent à rien... mais elles n'en sont pas moins souvent de puissants moyens de pression.

Patience, cependant. Il faudra encore que le Parlement fédéral adopte le projet de l'administration, ce qui est assez vraisemblable, et que les modifications voulues soient ensuite soumises au référendum facultatif, ce qui demandera du temps. Mais vous pourrez vous transporter en Suisse pour voter OUI et si une majorité vote comme vous, vous aurez, dans l'avenir, la satisfaction d'acheter un timbre pour poster votre bulletin, Car le vote se fera par courrier ordinaire et non par le truchement des représentations officielles suisses à l'étranger.

Comme dit Ouin-Ouin : « faut pas vouloir aller trop loin ».



# PRO TICINO O.N.S.T.

11 bis rue Scribe

Dimanche 14 novembre à partir de 17 h. GRANDE CASTAGNATA

Pour tous renseignements s'adresser au président A. Beckert — Tél.:583.00.81

# ROUYER

Jusqu'au 26 novembre 82 Vernissage le 4 novembre 82

> Galerie C. Ratié 6 rue Bonaparte 75 007 Paris

# Une bonne nouvelle

Ouverture à Paris de la librairie suisse L'Age d'Homme 5, rue Férou, 75006 Paris.
Téléphone :634.18.51
Payot, la Baconnière, Edita, l'Aire, Favre, et autres.
(éventail le plus large et le plus représentatif de tous les éditeurs suisses. Relai pour l'information sur la culture romande)

# A VENDRE Avec terrain

# CHALET ANCIEN

CACHET CINQ PIÈCES. Salle de Bain Téléphone. accessible toute l'année

# GRYON VILLARS (Suisse)

Prix FS: 300.000.-Libre tout de suite

Pour tout renseignement s'adresser au Messager Suisse qui transmettra

Mission catholique suisse 10, rue Violet 75015 Paris

Réunion d'hiver du 28 nov. 1982 : 14h 30

messe chantée avec homélie 15h 30

soirée avec projection, suivie d'un goûter avec tombola

P.S.Tous les samedis à 16h sainte messe avec homélie abbé SCHILLIGER

. .

# Le Gaquelon

Restaurant de spécialités suisses

fondues — raclettes
43, grande rue 78240 Chambourcy
Tél. 965-28-41

Ouvert tous les soirs et dimanche midi Fermé le dimanche soir et le lundl

Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

# ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine 92500 Rueil-Malmaison Tél.: 776-13-37

> 2 bis, rue de l'Oasis 92800 Puteaux Tél.: 776-13-37

A Votre
Disposition

au 10, rue Minard 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX Téléphone : 645-21-36

### HOPITAL SUISSE DE PARIS

### HOSPITALISATION:

36 lits de médecine interne
12 lits de diabétologie
48 lits de gériatrie aiguë
36 lits de médecine moyen séjour.
Présence médicale 24 h sur 24.

## **CONSULTATIONS EXTERNES:**

Médecine générale
Médecine interne
Diabétologie
Neuro-psychiatrie
Dermatologie
Nutrition-obésité
Acupuncture
Phlébologie
Cardiologie
Gynécologie
Rhumatologie
O.R.L.
Radiologie

O.R.L. Radiologie Kinésithérapie, Balnéothérapie, Laboratoires d'analyses médicales Soins infirmiers

Electro-encéphalogrammes,

Electro-cardiogrammes.

Conventionné par la Sécurité Sociale et par les Mutuelles.

Participe au service public hospitalier. Pratique le tiers payant, aussi bien en hospitalisation qu'en consultation externe.

# Remboursement des frais médicaux : HOSPITALISATION

- Le malade n'aura rien à payer :
- s'il est assuré social, où assuré à un autre régime d'Assurance Maladie, et que son cas relève d'une prise en charge à 100 %.
- si, assuré social ou assuré à un autre régime d'Assurance Maladie, il cotise à une Mutuelle ou une assurance complémentaire.



- Le malade devra payer un ticket modérateur :
- si, assuré social ou assuré à un autre régime d'assurance maladie, son cas ne relève pas d'une prise en charge à 100 % et, si en outre, il ne dispose pas d'une mutuelle ou assurance maladie complémentaire.

### **CONSULTATIONS EXTERNES**

• Les assurés sociaux ne paient que le ticket modérateur (c'est-à-dire la partie non remboursée par la Sécurité Sociale).

Exemple : pour une consultation de spécialiste, le prix de la consultation est de F. 46.15, l'assuré social paiera F. 9,23.

Si l'assuré social a une mutuelle, on lui remettra immédiatement une note lui permettant de se faire rembourser intégralement.

L'assuré social qui bénéficie d'une prise en charge à 100 % permanente n'aura rien à payer.

• Les assurés relevant des autres régimes d'assurance maladie tels que :

Assurances maladies des commerçants, des professions libérales, des professions artistiques...etc, doivent payer intégralement les soins externes et se faire rembourser auprès de leur organisme, le taux de remboursement étant variable selon l'organisme.

Pour bénéficier de la gratuité totale ou partielle des soins, les malades hospitalisés, et les consultants externes doivent présenter les documents justifiant leur situation, tels que : carte de Sécurité Sociale, de Mutuelle, notification de prise en charge à 100 % de la Sécurité Sociale, bulletins de salaire ou talons de mandat de versement des pensions de retraite.

Rétrospective des œuvres

d'Edouard Marcel SANDOZ

Peintre, Sculpteur Musée des Beaux Arts Palais de RUMINE — LAUSANNE du 24 octobre au 14 novembre